

CONDITIONS FINANCIERES JTP

Année 2021-2022

LES FRAIS OBLIGATOIRES

La contribution des familles et cotisations

Pour chaque élève, les familles versent une contribution, qui couvre les frais d'externat, l'amortissement des travaux, l'acquisition de matériel d'équipement pédagogique, scolaire et sportif, les dépenses nécessitées par la pastorale, la surveillance des repas, des garderies, etc. et incluant les frais pédagogiques. Les cotisations à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, l'assurance scolaire sont intégrées dans la contribution des familles.

Les tarifs annuels

- **Pour un élève au Jardin des tout petits, le montant pour l'année est de 1 403 €**

Ce montant comprend

- La contribution des familles et les cotisations ;
- Les sorties pédagogiques obligatoires ;
- L'assurance scolaire minimale

Les réductions annuelles

Réduction accordée pour 3 enfants et plus scolarisés dans l'ECeB. Pour 3 enfants la remise est de 7%, pour 4 enfants 13% et pour 5 enfants et plus 20%.

La remise est accordée sur la contribution des familles et des cotisations uniquement.

LES FRAIS OPTIONNELS

Les frais spécifiques facultatifs

1) La restauration

Deux forfaits vous sont proposés et seront repris directement sur la facture annuelle :

- **La demi-pension : 808€ à l'année**
- **La quart-pension : 404 € à l'année** (2 jours par semaine fixés à l'année)
- **Le repas occasionnel est au tarif de 6,30 euros, à charger sur le porte-monnaie restauration de votre enfant.**

En cas de voyage scolaire, 3€ par repas seront défalqués de la facture du voyage correspondant à la part alimentaire du repas et une partie de la part personnel.

En cas d'absence justifiée, les repas sont remboursés à partir d'une semaine d'absence.

Le changement de régime est possible et gratuit avant le 05 septembre 2021. Il est aussi possible à chaque période de vacances moyennant 10 € de frais de dossier.

2) La cotisation APEL

Pour les aînés de chaque famille, l'Association des Parents d'Elèves de l'Institution (APEL) nous a demandé, afin de simplifier sa collecte de fonds, d'inscrire sur la facture une cotisation annuelle de 18,50 €. Cette cotisation est partiellement restituée au niveau Diocésain, le reste servant au fonctionnement et à l'organisation de débats, rencontres, animations ... au sein de l'établissement.

3) Garderie

Tarifs à l'année

Garderie du matin : 3 ou 4 matins	123 €
Garderie du matin : 1 ou 2 matins	86 €
Garderie du soir : 3 ou 4 soirs	174 €
Garderie du soir : 1 ou 2 soirs	123 €
Garderie exceptionnelle à charger dans le porte-monnaie garderie par 10	30 €

LES MODES de PAIEMENT

Le paiement peut se faire par prélèvement automatique mensuel, par carte bancaire via Ecole Directe ou par chèque en 3 fois.

Une contribution volontaire de solidarité par l'intermédiaire de l'association ENTR'ED peut nous permettre d'accueillir des jeunes moins favorisés.